

# Le Salasse

## Peuple Premier du Val D'Aoste

Numéro 133

17 avril 2007

Parfait JANS –Lillianes

Courriel : [parfait.jans@wanadoo.fr](mailto:parfait.jans@wanadoo.fr)

site Internet : <http://www.jans-aoste.org>

## LES QUATRE OUTRAGES SUBIS PAR LE PEUPLE VALDÔTAIN ( du passé au présent )

Partout, dans toutes les parties du monde, les formes d'existence, les sociétés, les connaissances, les traditions, les expressions, l'économie, le temps, les comportements, changent. Tout change, y compris la simple valeur des mots. Refuser de prendre en compte les changements naturels, c'est prendre du retard sur la société en perpétuel mouvement, une erreur à éviter à tout prix, mais cela doit-il pousser les peuples à tout accepter pour autant ? Bien sûr que non, car avec une observation attentive et de la volonté il est toujours possible de moduler ou de se servir de cette évolution. Le fatalisme est une faute aussi lourde que le refus d'évoluer.

Deux sortes de changements sont à prendre en considération : les mutations naturelles dues au temps qui passe et qu'il faut assimiler d'une façon ou d'une autre, et les situations provoquées par l'homme - tromperies, erreurs, fautes d'orientation - qui doivent être dominées, voire, combattues avec une vigueur extrême.

Au cours des siècles, la Vallée d'Aoste a connu bien des changements, comme tous les pays, mais elle a subi quatre mutations majeures qui marquent notre époque, quatre outrages de premier ordre :

- \***Son inclusion dans l'Etat italien, sans consultation.**
- \***La politique de peuplement.**
- \***L'étouffement de sa francophonie.**
- \***Le sort réservé à l'Eglise valdôtaine.**

Ces transformations n'avaient rien de naturel et pourtant, elles ont été présentées par ceux-là même qui les ont provoquées, ou par ceux qui n'ont pas eu le courage de s'y opposer ou, encore, par ceux qui les ont subies passivement, comme des changements inexorables devant lesquels il fallait s'incliner et s'adapter, plutôt que d'essayer d'y porter remède. Graves erreurs !

L'inexorable ou le modifiable ? La confusion entretenue relève souvent de la trahison, de l'abus de confiance, de l'incompétence ou de la faiblesse. Là, résident les errements de notre temps ; là, réside la responsabilité des gens honnêtes dont la tâche première est de mettre fin à ce genre de confusion.

L'idée de soulever la question de ces quatre outrages nous est venue après la parution d'un article du journal « **la Repubblica** » qui présentait notre région avec la volonté évidente de desservir notre autonomie.

Nous nous sommes déjà exprimé sur cette attaque sournoise dans le numéro 132 de ce bulletin, mais il se trouve qu'un « jeune valdôtain ? » qui a fréquenté, paraît-il, l'Université de Milan, un certain **Ugo**, a réagi en continuant sur la lancée de « **la Repubblica** ». Cet universitaire nous accuse, nous les Valdôtains, de nous prévaloir sans cesse de notre histoire. Cependant, il ne s'interdit pas, lui, de piocher à son tour dans la prose nauséabonde que des « intellectuels » italiens

n'ont pas hésité à répandre sur notre compte au début de l'italianisation. Voici un extrait de son message :

*« Si perchè chiamare in aiuto la storia, è sport molto praticato qui, chez nous, ma raramente lo si fa con onestà e imparzialità.*

*Eppoi infine lasciamo perdere l'amarcord dell'ancien régime.. da una parte ne facciamo ancora pienamente parte stretti dall'aristocrazia politica del voto di scambio e del clientelismo e dalla chiesa sempre più bigotta e squallida nel suo pallido tentativo di sopravvivere alla sua morte cerebrale e dall'altra certo la colonizzazione italiana ha regalato le peggiori attitudini di una classe politica ma lo ha fatto in **una valle di neanderthaliens, con un tasso di cretinismo altissimo, enorme numero di bambini abbandonati e grande povertà materiale e intellettuale.** »*

Doit-on répondre à des arguments semblables ?

Voulant éviter la polémique avec un citoyen issu de l'Université de Milan, nous avons préféré écrire quatre textes sous ces titres divers : **l'affront, l'humiliation, l'offense, la vexation**, mettant en évidence les quatre outrages majeurs subis par le Peuple valdôtain au cours des deux siècles derniers.

A l'heure actuelle, les mouvements autonomistes et les partis politiques, sont déjà tous branchés sur les élections régionales de 2008, personne ne s'en étonnera. Chacun travaille à l'élaboration de son programme et peut-être que quelques unes des idées contenues dans ces quatre textes pourront être reprises ou aménagées et, si cela devait se vérifier, « Le Salasse » s'en féliciterait. Voici un aperçu de ces quatre textes :

**L'affront** : Pourtant tout avait bien commencé.

En **1191**, le **comte de Savoie, Thomas Ier**, parvient à un accord avec les citoyens d'Aoste - accord étendu par la suite à tout le duché d'Aoste - en les prenant sous sa juridiction directe en échange de leur fidélité. Il s'agissait de la célèbre Charte des Franchises, « véritable pacte bilatéral » entre le comte et le peuple, souligne l'historien **Lin Colliard**. Un accord reposant sur le donnant donnant, une sorte de troc, dont la valeur reposait sur la bonne volonté des parties prenantes.

D'un côté, le comte garantissait de maintenir les franchises et les libertés du Pays - garantie concrétisée par l'institution d'un serment prononcé lors de certaines cérémonies ou, pour le moins, lors de chaque accession au trône d'un représentant de la Maison de Savoie - ; de l'autre, le peuple offrait sa fidélité, elle aussi objet d'un serment similaire. Une situation assez rare qui méritait l'importance que lui ont toujours accordée les Valdôtains...

...Lors de son accession au trône, **Charles-Emmanuel III (1730-1773)** refuse brutalement de prêter le serment traditionnel. Le pacte entre le prince et le peuple reçoit sa première meurtrissure. L'un des deux éléments sur lequel reposait l'équilibre entre la Maison de Savoie et le Peuple valdôtain est volontairement brisé. La Maison de Savoie et le souverain viennent de manquer à leur parole.

Ce ne sera pas le dernier affront fait aux Valdôtains...

...En **1773**, le roi **Victor-Amédée III** met fin aux institutions valdôtaines : les Trois Etats ne sont plus convoqués, le Conseil des Commis est mis en veilleuse, le Coutumier est abrogé ; le Bailly est remplacé par un Intendant nommé par Turin ; un tribunal présidé par un juge dépendant de Turin est installé dans les murs de la capitale...

...En **1814**, après la chute de Napoléon, le royaume de Sardaigne placé sous la houlette de la Maison de Savoie (**Victor-Emmanuel Ier**) reprend les affaires du royaume en main avec une autorité décuplée. En ce qui concerne la Vallée d'Aoste, la sévérité accompagne l'oubli des engagements passés. La situation entre le roi et le peuple passe **de l'accord bilatéral à l'autorité unilatérale**. La rupture ! ...

**L'humiliation** : Les Valdôtains forment un peuple tranquille et indomptable, les deux qualités étant soudées. Cependant, il lui arrive d'être plus tranquille qu'indomptable, ce sont les plus mauvaises périodes de son histoire, mais les profiteurs qui essaient de tirer partie de ces situations doivent se méfier, car l'indomptable n'est jamais bien loin (**élection d'avril 2006**). Il lui arrive aussi d'être plus indomptable que tranquille, alors, c'est le **29 février 1536**, et tout ce qui a suivi : la création du Conseil des Commis ; la rédaction et l'entrée en vigueur du Coutumier ; c'est la **déclaration gallicane du clergé valdôtain** (nous reviendrons sur ce point au quatrième affront) ; c'est le temps des Insurrections des Socques dont certains historiens ont prétendu qu'elles n'avaient aucune consistance (en somme des insurrections caractérielles !) Mais, a-t-on jamais vu un peuple prendre autant de risques pour rien ? Et plus tard ce sera la **Résistance** et cette masse de dévouement à la **Petite Patrie** allant jusqu'aux sacrifices suprêmes ; ce seront les manifestations de l'après-guerre qui déboucheront sur l'autonomie. Oui, le côté indomptable du Peuple valdôtain complète fort bien son côté tranquille....

...Après **1861**, l'appareil d'Etat du tout jeune royaume italien, satisfait d'avoir, enfin, réalisé l'unité italienne, décide de travailler à la formation du peuple italien. Bien vite, il s'aperçoit et comprend la gêne que lui procurera le Val d'Aoste, ce corps étranger fiché aux frontières nord-ouest de l'Italie, dont la culture, les langues et les traditions ont très peu d'attaches avec le reste du royaume.

Alors, sont mises à l'étude les diverses manières de venir à bout de ce peuple tranquille et indomptable avec lequel on ne veut pas recommencer à discuter d'une nouvelle et moderne « Charte des franchises » et surtout pas se replacer dans une situation de négociation qui aboutirait à une nouvelle pratique du « donnant donnant ».

L'exemple romain revient à la surface et, tout en sachant qu'une nouvelle extermination n'est plus possible, décision est prise de réutiliser le vieux truc impérial : **asphyxier les autochtones par le peuplement**.

Cette politique deviendra la carte maîtresse pour la mise au pas de ce peuple tranquille et indomptable. Elle sera appliquée avec une constance criminelle....

## **L'offense :**

**« Ravir sa langue à un peuple, c'est commettre à son égard l'injustice la plus criante, c'est lui faire l'affront le plus sanglant.**

**« Ravir sa langue à un peuple, c'est le dénaturer, c'est le décapiter, c'est l'anéantir !**

**Abbé J.-M. Trèves (1874-1941)**

**1948- Le Statut spécial de la Vallée d'Aoste**, un Statut minimum ! Une reconnaissance donnée à la petite cuillère et pourtant, même ce peu, l'Italie s'est efforcée et s'efforce de l'anéantir.

Tout a été fait pour écraser la francophonie et rendre la langue italienne dominante plus que jamais. Pourtant, l'édit du duc ; le Statut spécial ; la déclaration du clergé valdôtain (voir le chapitre suivant) ; les archives paroissiales ; les lettres qui traînent encore dans les greniers, tout indique que la langue française était le seul outil culturel du Peuple valdôtain avec son patois francoprovençal. La langue italienne est et sera pour toujours la langue imposée quelle que soit son utilisation actuelle.

Les hommes politiques du Risorgimento avaient-ils seulement une idée de l'offense que représentait pour un peuple l'interdiction d'utiliser son patois et sa langue ?

Les nostalgiques du dictateur qui prétendent que Mussolini n'aurait fait aucun mal aux Valdôtains (allusion de Ugo et autres) ne peuvent nier que le dictateur a interdit le patois et la langue française dans le Val d'Aoste.

Les aïeux des Valdôtains d'origine, étaient des valdôtains francophones et non des italiens, car à leur naissance l'identité italienne n'existait pas encore.

Quoi qu'il en soit, la Vallée d'Aoste est désormais une Région autonome de la République italienne et il nous importe, avant tout, que cette République respecte sa signature et ses propres lois. Nous demandons et exigeons que la langue française retrouve sa parité avec la langue

italienne ! Pour ce faire, la République doit respecter ses engagements devant l'Europe concernant la **Charte européenne des langues régionales** qui énonce dès ses premières lignes :

**Article 1 – Définitions**

« *Au sens de la présente Charte :*

*par l'expression «langues régionales ou minoritaires», on entend les langues pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par des ressortissants de cet Etat qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'Etat et différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet Etat*

*par « territoire dans lequel une langue régionale ou minoritaire est pratiquée », on entend l'aire géographique dans laquelle cette langue est le mode d'expression d'un nombre de personnes justifiant l'adoption des différentes mesures de protection et de promotion prévues par la présente Charte... »*

**La vexation : 1536-** Les Valdôtains font le serment de « **rester fidèles à l'Eglise Catholique**. Un engagement important.

Voilà un peuple qui, le 29 février 1536, réuni autour des Trois Etats, au couvent Saint-François d'Aoste, fait le serment de demeurer fidèle à son Eglise, alors que la Réforme essaie de s'introduire dans le Pays. Un serment prononcé en langue française, et dont il ne sera tenu aucun compte, puisque, bien plus tard, l'Eglise s'éloignera de ce peuple fidèle au point de ne plus parler sa langue et de contribuer à italianiser sa culture traditionnelle. Une fidélité bien mal récompensée !

**1929-** Les accords du Latran. Traité signé le 11 février au palais du Latran entre le Saint-Siège (cardinal Gasparri) secrétaire d'Etat et l'Italie (Mussolini) pour régler la question romaine, pendante depuis 1870. Ces accords constituaient l'Etat de la cité du Vatican soumis à la seule autorité du pape, élaboraient une convention financière et un accord entre les deux puissances. Le pape renonçait à ses droits sur Rome et les anciens Etats de l'Eglise. L'Italie reconnaissait des privilèges à l'Eglise catholique et un traitement aux curés, comme officiers d'état civil. Approuvés par le parlement italien (mai-juin), les accords furent ratifiés le 15 juin 1929 au Vatican par les mêmes plénipotentiaires et confirmés par le parlement républicain après la chute du fascisme.

Nous n'aurions rien à dire si l'italianisation de l'Eglise Valdôtaine n'était qu'une affaire intérieure à l'Eglise, une question de rite et une manière de manifester sa foi et d'appliquer les sacrements, mais au-delà de la vie intérieure, il y a la vie du Peuple valdôtain, le devenir de notre autonomie ; il y a le souvenir de l'Eglise valdôtaine, elle aussi outragée, une Eglise qui a dû céder la place à un clergé gagné par l'italianisation....

Ces textes seront publiés : soit sur Internet avec possibilité d'être copiés, soit sur une brochure. Nos amis lecteurs seront informés en temps voulu.

## **LES QUATRE OUTRAGES**

### **SUBIS**

## **PAR LE PEUPLE VALDÔTAIN**

**( du passé au présent )**